

Renseignements importants au sujet de l'entente de paiement

Le locateur et le locataire peuvent utiliser le présent formulaire lorsque le locateur a déposé une requête L1 (*Requête en expulsion d'un locataire pour non-paiement du loyer et en paiement de l'arriéré de loyer*) ou une requête L9 (*Requête en paiement de l'arriéré de loyer*).

Veillez lire attentivement les renseignements figurant ci-dessous avant de remplir ou de signer le formulaire d'entente de paiement ci-joint.

Vous voudrez peut-être obtenir des conseils juridiques auparavant. Une fois que l'entente de paiement est signée par le locateur et le locataire, elle constitue un contrat légal.

Vous n'êtes pas obligé(e) de signer la présente entente si vous n'êtes pas d'accord avec toutes les conditions. Si le locateur et le locataire ne parviennent pas à une entente sur toutes les conditions (y compris sur ce qui arrive en cas de paiement manqué), la Commission de la location immobilière (la Commission) tiendra une audience et un membre de la Commission rendra une ordonnance.

L'entente de paiement *peut* prévoir :

- le montant de loyer que le locataire doit au locateur jusqu'à la fin de la période de location en cours, à la date de signature de la présente entente;
- les frais de chèque sans provision et les frais d'administration connexes que le locataire doit au locateur;
- le droit que le locateur a payé pour déposer la requête;
- le nouveau loyer qui deviendra échu pendant la période visée par l'entente (pour les requêtes L1 seulement);
- que le locateur peut demander une ordonnance d'expulsion sans qu'un préavis ne soit donné au locataire et sans qu'une audience ne soit tenue si le locataire manque un paiement ou accuse un retard de paiement (pour les requêtes L1 seulement).

L'entente de paiement *ne peut* :

- prévoir la résiliation de la location ou l'expulsion du locataire;
- prévoir le remboursement de montants autres que le loyer, exception faite de ceux énumérés ci-dessus;
- **être utilisée lorsque le locateur a présenté à la fois une requête en paiement de l'arriéré de loyer et un autre type de requête. Elle peut seulement être utilisée dans le cas des requêtes en paiement de l'arriéré de loyer (requêtes L1 et L9).**

Remise sans tarder à la Commission du formulaire rempli :

Le présent formulaire devrait être envoyé par courriel au bureau régional de la Commission de votre localité dès qu'il est rempli et signé par le locateur et le locataire. Si la Commission reçoit le formulaire peu de temps avant la date de l'audience, il se peut qu'elle ne soit pas en mesure de rendre une ordonnance avant l'audience. En pareil cas, l'audience aura lieu et vous devrez vous y présenter.

Dépôt du présent formulaire auprès de la Commission :

Une fois que toutes les parties ont signé le présent formulaire, celui-ci doit être déposé auprès de la Commission. Vous pouvez déposer une copie de l'entente auprès de la Commission en la faisant parvenir par courriel ou par la poste au bureau régional de la Commission de votre localité.

Ce qui se passe après le dépôt du présent formulaire auprès de la Commission :

La Commission décidera s'il y a lieu de rendre une « ordonnance sur consentement » fondée sur l'entente. Si une ordonnance sur consentement est rendue, l'audience sera annulée.

Si la Commission ne rend **pas** d'ordonnance sur consentement, l'audience aura lieu à la date prévue (ou une date d'audience sera fixée). Si une audience est tenue, il est important que toutes les parties y assistent. Si vous ne vous présentez pas à l'audience, la Commission tiendra celle-ci en votre absence. Pour obtenir des renseignements au sujet de votre audience, veuillez consulter l'avis d'audience.

Important : Si vous ne recevez pas d'ordonnance de la Commission avant la date de votre audience, vous devriez communiquer avec la Commission pour savoir si l'audience a été annulée.

Ce qui se passe après que la Commission a rendu une ordonnance sur consentement :

Le locateur ou le locataire peut demander à la Commission de **rouvrir la requête dans les 30 jours** de la date à laquelle la Commission a rendu l'ordonnance sur consentement, s'il croit que l'autre partie :

- soit l'a contraint à conclure l'entente;
- soit a fait délibérément des assertions fausses ou trompeuses qui ont eu des « conséquences importantes » sur la présente entente et sur l'ordonnance.

En cas de réouverture de la requête, une audience sera tenue et la Commission décidera s'il y a lieu de modifier l'ordonnance.

Qu'est-ce qui se passe si le locataire ne se conforme pas aux conditions de remboursement?

Pour les requêtes L1 et L9 :

Si la Commission rend une ordonnance sur consentement fondée sur la présente entente et que le locateur soutient que le locataire n'a pas effectué un paiement intégralement et à temps, le locateur peut demander à la Commission de rouvrir la requête et de tenir une audience. Le locateur doit présenter sa demande dans les 30 jours du défaut du locataire d'effectuer le paiement intégralement et à temps.

Option pour les requêtes L1 seulement :

Si le locateur et le locataire sont d'accord, l'ordonnance sur consentement comprendra une condition permettant au locateur de demander à la Commission de rendre une ordonnance d'expulsion si le locataire n'effectue pas un paiement intégralement et à temps. Le locateur doit présenter la nouvelle requête (L4) dans les 30 jours du défaut du locataire d'effectuer le paiement intégralement et à temps. La Commission n'exige aucun droit de dépôt pour ce type de requête.

Remarque importante pour les locataires :

Si vous acceptez cette option, le locateur n'est pas tenu de vous informer au préalable qu'il déposera la nouvelle requête en résiliation de votre location et en expulsion. Si la Commission accueille la requête du locateur, elle enverra une ordonnance d'expulsion aux deux parties sans entendre votre témoignage.

Si vous recevez une ordonnance d'expulsion sans audience, vous pouvez déposer une motion en annulation de l'ordonnance dans les 10 jours de la date à laquelle l'ordonnance a été rendue, afin de demander la tenue d'une audience pour contester l'expulsion.



Numéro de dossier

Entente de paiement pour régler l'une des deux requêtes suivantes :

- **Requête L1** (Requête en expulsion d'un locataire pour non-paiement du loyer et en paiement de l'arriéré de loyer)
- **Requête L9** (Requête en paiement de l'arriéré de loyer)

Locateur(s) :	Locataire(s) :
Adresse du logement locatif :	

Dans la présente entente, les termes « locateur » et « locataire » désignent toutes les personnes susmentionnées.

Le locateur et le locataire acceptent le plan de remboursement suivant afin de régler la requête du locateur.

1. Montant que doit payer le locataire :

- , \$ **Loyer jusqu'à ce jour :**
 jj/mm/aaaa
- , \$ **Frais de chèque sans provision et frais d'administration (facultatif).**
 Remarque : frais d'administration maximaux de 20 \$ par chèque
- , \$ **Droit que le locateur a payé pour déposer la requête (facultatif)**
- , \$ **Montant total à payer**

2. Montants et dates des paiements :

Le locataire convient de payer au locateur le montant indiqué à la section 1 ci-dessus, selon les modalités suivantes : (Aucune limite ne s'applique au nombre de paiements dont vous pouvez convenir. Joignez une feuille séparée si vous devez inscrire un plus grand nombre de paiements.)

Montant à payer		Date d'échéance (jj/mm/aaaa)
1.	, \$	<input type="text" value="/ /"/>
2.	, \$	<input type="text" value="/ /"/>
3.	, \$	<input type="text" value="/ /"/>
4.	, \$	<input type="text" value="/ /"/>
5.	, \$	<input type="text" value="/ /"/>
6.	, \$	<input type="text" value="/ /"/>
7.	, \$	<input type="text" value="/ /"/>
8.	, \$	<input type="text" value="/ /"/>
9.	, \$	<input type="text" value="/ /"/>
10.	, \$	<input type="text" value="/ /"/>
11.	, \$	<input type="text" value="/ /"/>
12.	, \$	<input type="text" value="/ /"/>

3. Loyer exigible (Requêtes L1 seulement) :

Le locataire convient également de payer le loyer exigible au locateur jusqu'au paiement intégral du montant dû indiqué à la section 1. Ces paiements s'ajoutent aux paiements indiqués à la section 2. (Joignez une feuille supplémentaire si vous convenez de payer le loyer à d'autres dates.)

Le loyer est exigible le _____ jour de chaque mois semaine autre (précisez) _____

Le loyer actuel est de _____, \$ par mois semaine autre (précisez) _____

4. Défaut d'effectuer un paiement :

Pour les requêtes L1 et L9 :

Si le locateur soutient que le locataire n'a pas effectué un paiement convenu intégralement et à temps, le locateur peut demander à la Commission de rouvrir la requête et de tenir une audience. Le locateur doit présenter sa demande dans les 30 jours du défaut du locataire d'effectuer le paiement intégralement et à temps.

Pour les requêtes L1 (facultatif) :

Si le locateur soutient que le locataire n'a pas effectué un paiement convenu intégralement et à temps, le locateur peut déposer une nouvelle requête (L4) auprès de la Commission en vue d'obtenir une ordonnance de résiliation de la location et d'expulsion du locataire. Le locateur doit présenter la nouvelle requête dans les 30 jours du défaut du locataire d'effectuer le paiement intégralement et à temps. La Commission n'exige aucun droit de dépôt pour ce type de requête.

Remarque importante pour les locataires :

Si vous acceptez cette option, le locateur n'est pas tenu de vous informer au préalable qu'il déposera la nouvelle requête. Si la Commission accueille la requête du locateur, elle enverra une ordonnance d'expulsion aux deux parties sans entendre votre témoignage.

Locataire : Si vous acceptez cette condition, apposez vos initiales ici : _____

Nom du locataire

Signature

Date

Nom du locataire

Signature

Date

Nom du locateur/du représentant

Signature

Date

Nom du locateur/du représentant

Signature

Date

(S'il y a plus de noms que d'espaces, les inscrire ci-dessous en suivant le même format.)

RÉSERVÉ AU BUREAU :

Delivery Method: In Person Mail Courier Email Efile Fax

MS FL